

pour



Les Français et la « loi Duplomb »

25 juillet 2025





Terrain

Enquête réalisée en ligne du 22 au 24 juillet 2025.



Echantillon

Échantillon de **1 094** personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.



Quotas

Méthode des quotas et redressement appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle et région de l'interviewé(e).



Aide à la lecture des résultats détaillés :

- Les chiffres présentés sont exprimés en pourcentage.
- Les rappels mai 2025 font référence à l'étude « Les Français et la proposition de loi Duplomb » réalisée en ligne pour LCI du 27 au 28 mai 2025 auprès d'un échantillon de 1217 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

Intervalle de confiance

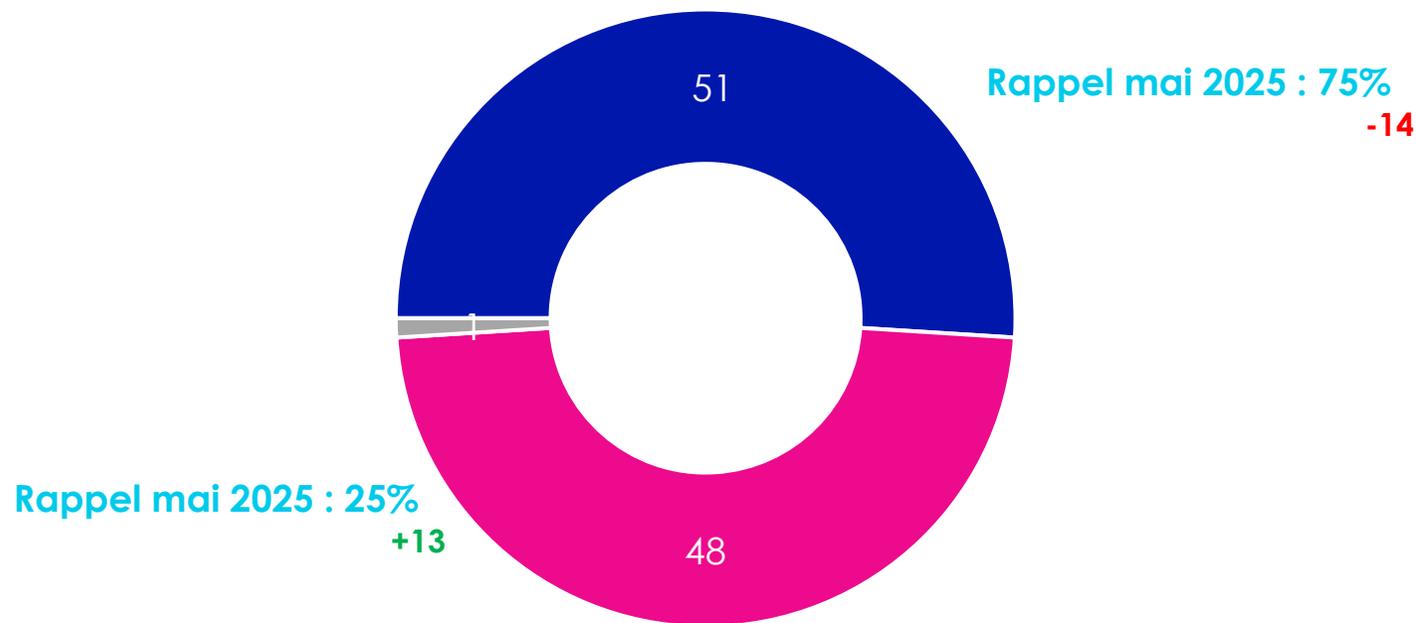
L'intervalle de confiance (parfois appelé « marge d'erreur ») permet de déterminer la confiance qui peut être attribuée à une valeur, en prenant en compte la valeur observée et la taille de l'échantillon. Si le calcul de l'intervalle de confiance concerne les sondages réalisés avec la méthode aléatoire, il est communément admis qu'il est proche pour les sondages réalisés avec la méthode des quotas.

Taille de l'échantillon	5% ou 95%	10% ou 90%	20% ou 80%	30% ou 70%	40% ou 60%	50%
100 interviews	4,4	6,0	8,0	9,2	9,8	10
200 interviews	3,1	4,3	5,7	6,5	6,9	7,1
300 interviews	2,5	3,5	4,6	5,3	5,7	5,8
400 interviews	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
500 interviews	2,0	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
600 interviews	1,8	2,4	3,3	3,8	4,0	4,1
800 interviews	1,5	2,1	2,8	3,2	3,4	3,5
1 000 interviews	1,4	1,8	2,5	2,9	3,0	3,1
2 000 interviews	1,0	1,3	1,8	2,1	2,2	2,3
3 000 interviews	0,8	1,1	1,5	1,7	1,8	1,8
4 000 interviews	0,7	0,9	1,3	1,5	1,6	1,6
6 000 interviews	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4

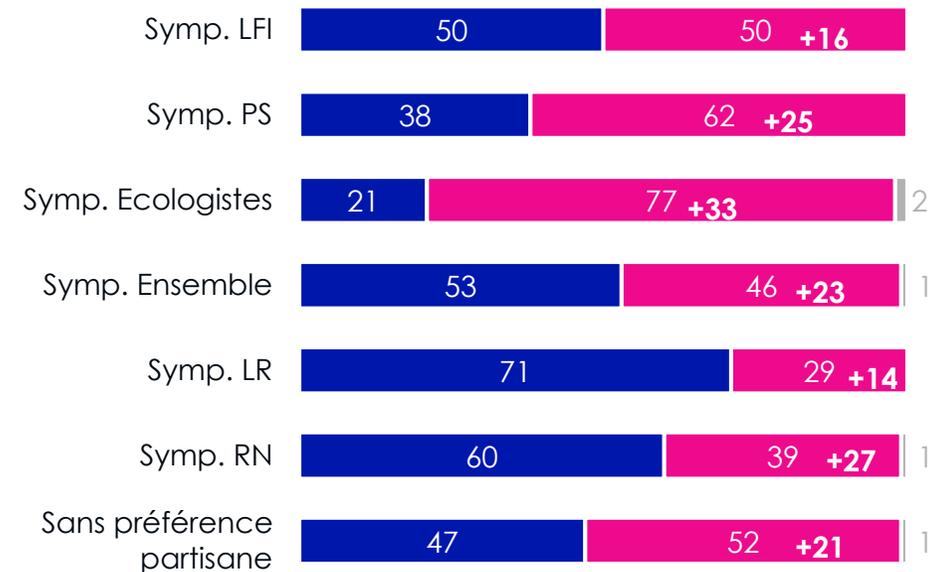
Note de lecture : dans le cas d'un échantillon de 1 000 personnes, si le pourcentage mesuré est de 10%, la marge d'erreur est égale à 1,8. Il y a donc 95% de chance que le pourcentage réel soit compris entre 8,2% et 11,8% (plus ou moins 1,8 points).

La moitié des Français considèrent qu'il faut lever les contraintes actuelles réglementaires, administratives et environnementales pesant sur les agriculteurs. Une part nettement moindre qu'en mai auprès de l'ensemble de la population

Opinion concernant l'attitude à adopter vis-à-vis des contraintes actuelles pesant sur les agriculteurs



- Qu'il faut lever les contraintes actuelles réglementaires, administratives et environnementales
- Qu'il ne faut pas lever les contraintes actuelles réglementaires, administratives et environnementales
- Ne se prononce pas



Ne se prononce pas

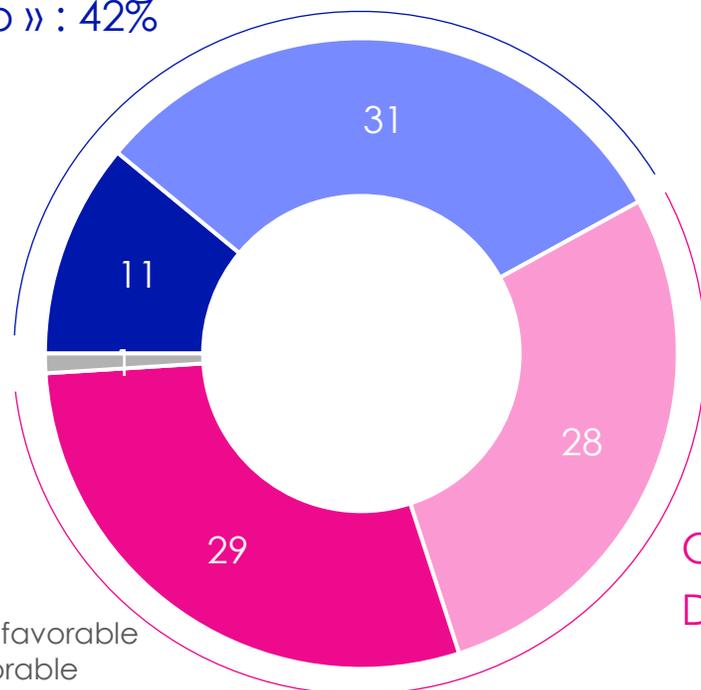
Il y a quelques semaines, une proposition de loi « visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur », dite « loi Duplomb », a été définitivement adoptée à l'Assemblée nationale. Cette proposition de loi vise notamment à réduire les contraintes réglementaires, administratives et environnementales pesant sur les agriculteurs, en facilitant l'usage des produits phytosanitaires, les procédures d'installation agricole et l'accès à l'eau. Personnellement, estimez-vous ?

Base : A tous, en %

Plus de la moitié des Français se déclarent opposés à la « loi Duplomb », dont plus d'un quart « tout à fait opposés ». Les sympathisants écologistes, PS et LFI apparaissent particulièrement opposés à cette loi et même les proches d'Ensemble se montrent partagés.

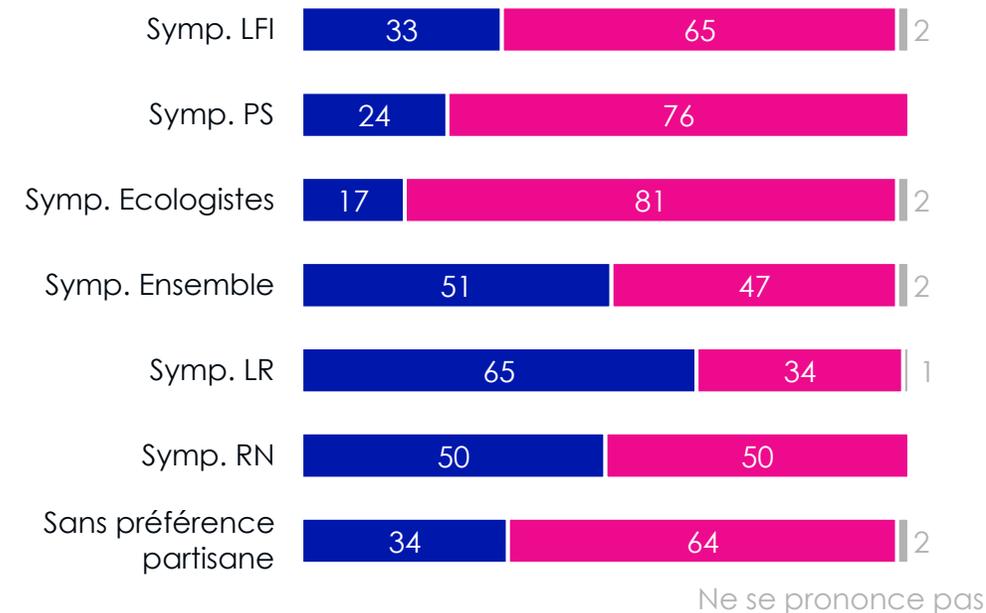
Niveau de soutien à la « loi Duplomb »

Favorable à la « loi Duplomb » : 42%



- Tout à fait favorable
- Plutôt favorable
- Plutôt opposé(e)
- Tout à fait opposé(e)
- Ne se prononce pas

Opposé(e) à la « loi Duplomb » : 57%

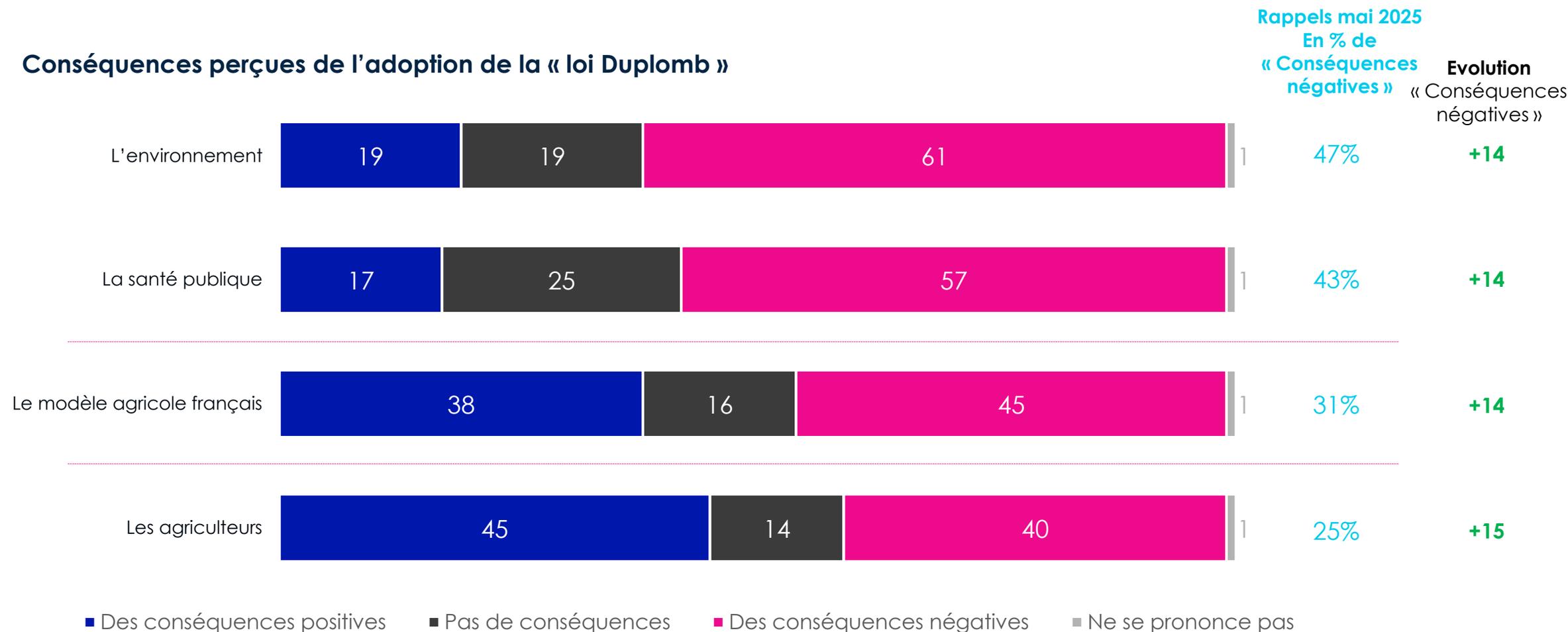


Personnellement, êtes-vous favorable ou opposé(e) à la « loi Duplomb » ?

Base : A tous, en %

Environ 6 Français sur 10 pensent que la « loi Duplomb » aura des conséquences négatives sur l'environnement et la santé publique. Si les Français apparaissent plus partagés quant aux conséquences sur les agriculteurs, ils anticipent davantage de conséquences négatives qu'en mai sur l'ensemble des domaines

Conséquences perçues de l'adoption de la « loi Duplomb »



Selon vous, l'adoption de la proposition de loi « visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur », dite « loi Duplomb », aura-t-elle des conséquences positives, négatives ou pas de conséquences sur chacun des aspects suivants ?

Base : A tous, en %

L'opinion concernant les conséquences potentielles de l'adoption de la « loi Duplomb », selon la proximité politique

Conséquences **négatives** perçues de l'adoption de la « loi Duplomb »

Proximité politique

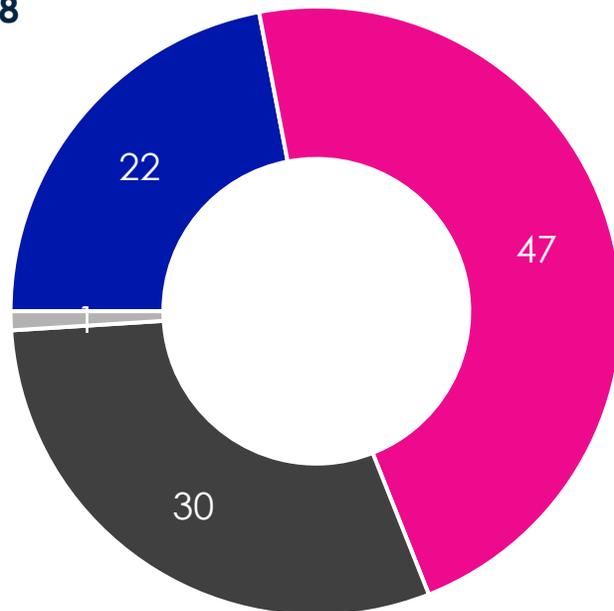
	Ensemble	LFI	PS	Les Ecologistes	Ensemble	LR	RN	Sans préférence
L'environnement	61	58 +11	67 +11	86 +24	54	59 +10	57+22	65 +17
La santé publique	57	65 +17	69 +20	81 +10	47	39	53+22	60 +19
Le modèle agricole français	45	50 +9	55 +15	68 +24	39 +13	30	40+17	49 +19
Les agriculteurs	40	48 +13	47 +21	56 +26	37 +15	29	34+16	45 +18

Selon vous, l'adoption de la proposition de loi « visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur », dite « loi Duplomb », aura-t-elle des conséquences positives, négatives ou pas de conséquences sur chacun des aspects suivants ?

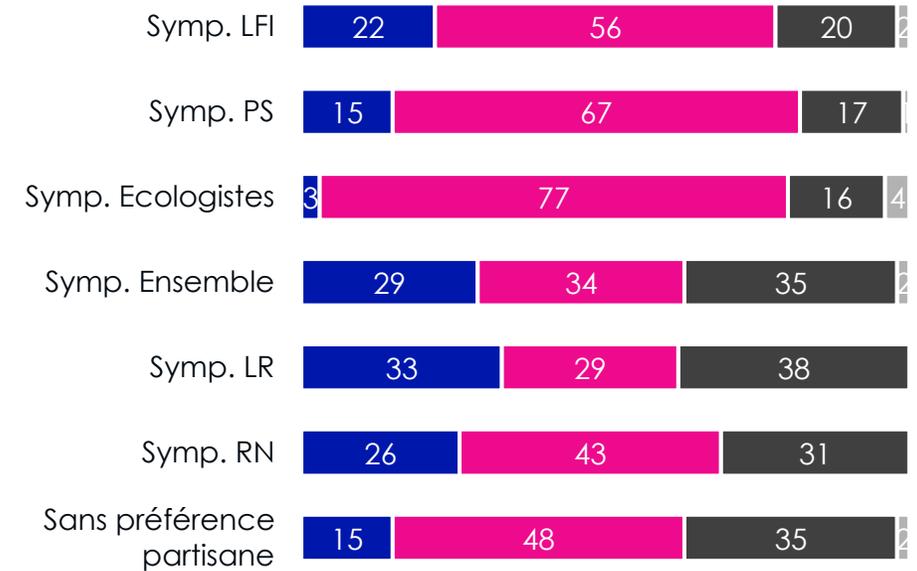
Base : A tous, en % de réponses « **Des conséquences négatives** »

La réintroduction de pesticides anciennement interdits en France est perçue comme une mauvaise chose par près de la moitié des Français, alors que près d'un tiers déclarent ne pas en savoir assez pour se prononcer. Les sympathisants de gauche perçoivent davantage cela comme une mauvaise chose

Niveau d'approbation à la réintroduction de pesticides interdits en France depuis 2018



- Qu'il s'agit d'une bonne chose
- Qu'il s'agit d'une mauvaise chose
- Vous n'en savez pas suffisamment pour pouvoir vous prononcer
- Ne se prononce pas

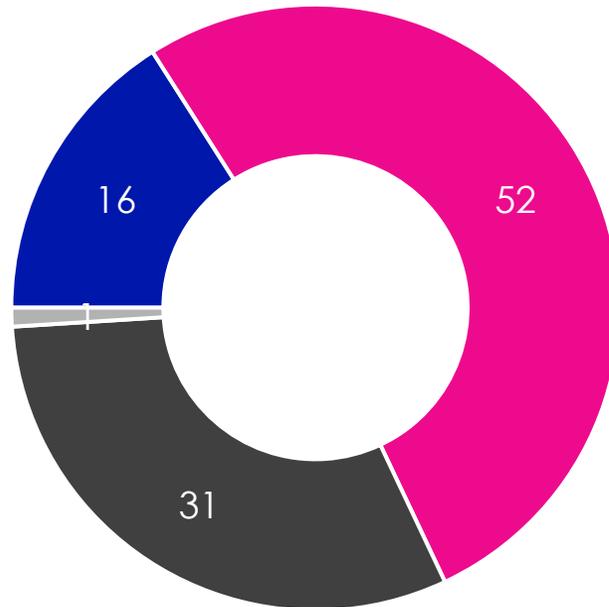


La « loi Duplomb » prévoit la réintroduction, pour certaines filières, de substances qui étaient interdites depuis des années, notamment l'acétamipride et deux autres pesticides de la famille des néonicotinoïdes, interdits depuis 2018 en France mais autorisés en Europe jusqu'en 2033. Estimez-vous... ?

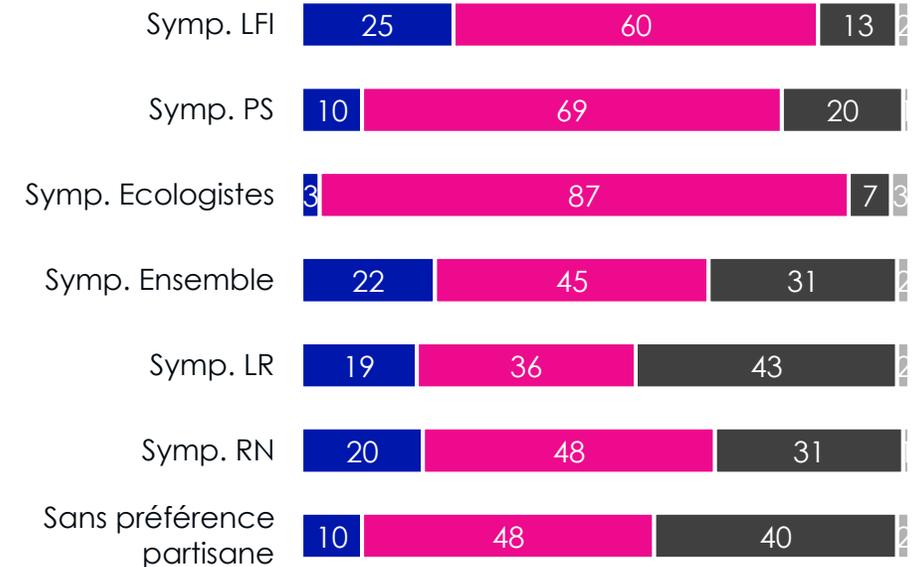
Base : A tous, en %

La majorité des Français estiment que les produits réintroduits par la « loi Duplomb » sont dangereux pour la santé de ceux qui les consomment...

Dangerosité perçue pour la santé des consommateurs



- Que ces produits ne sont pas dangereux pour la santé de ceux les consommant
- Que ces produits sont dangereux pour la santé de ceux les consommant
- Vous n'en savez pas suffisamment pour pouvoir vous prononcer
- Ne se prononce pas

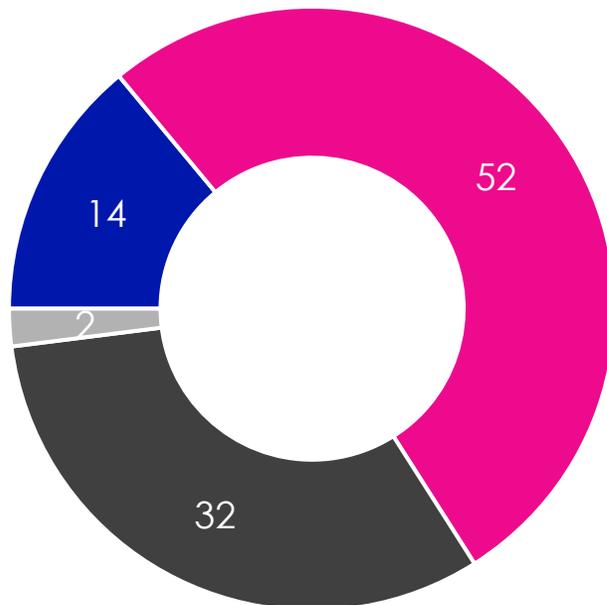


La « loi Duplomb » prévoit la réintroduction, pour certaines filières, de substances qui étaient interdites depuis des années, notamment l'acétamipride et deux autres pesticides de la famille des néonicotinoïdes, interdits depuis 2018 en France mais autorisés en Europe jusqu'en 2033. Estimez-vous... ?

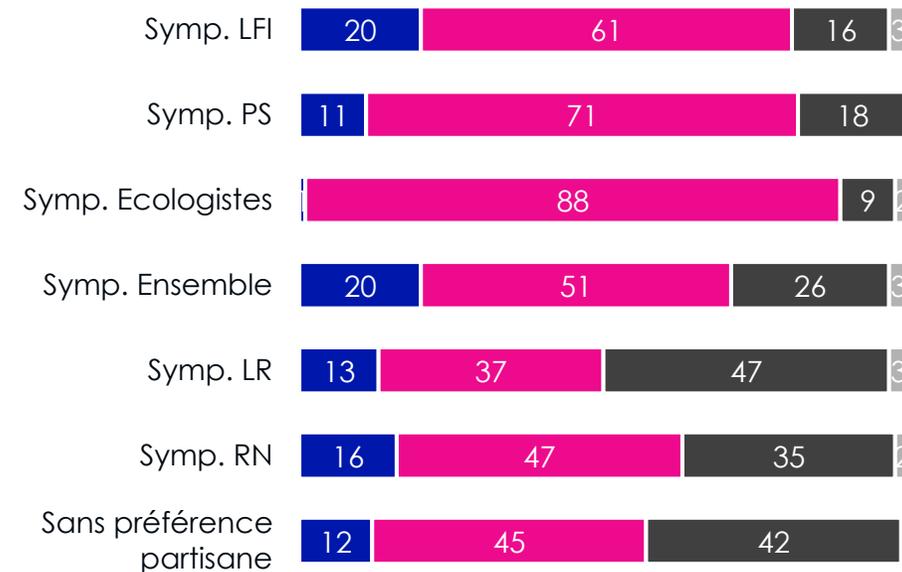
Base : A tous, en %

...ainsi que pour la santé des agriculteurs

Dangerosité perçue pour la santé des agriculteurs



- Que ces produits ne sont pas dangereux pour la santé des agriculteurs
- Que ces produits sont dangereux pour la santé des agriculteurs
- Vous n'en savez pas suffisamment pour pouvoir vous prononcer
- Ne se prononce pas



La « loi Duplomb » prévoit la réintroduction, pour certaines filières, de substances qui étaient interdites depuis des années, notamment l'acétamipride et deux autres pesticides de la famille des néonicotinoïdes, interdits depuis 2018 en France mais autorisés en Europe jusqu'en 2033. Estimez-vous... ?

Base : A tous, en %



Contacts Toluna – Harris Interactive en France :

Jean-Daniel Lévy

Directeur délégué – Stratégies politiques et d'opinion
jdlevy@toluna.com

Pierre-Hadrien Bartoli

Directeur des études politiques et d'opinion
phbartoli@toluna.com

Merci de noter que toute diffusion de ces résultats doit être accompagnée des éléments techniques suivants : le **nom de l'institut**, le **nom du commanditaire** de l'étude, la **méthode d'enquête**, les **dates de réalisation** et la **taille de l'échantillon**.

Copyright © Toluna

All rights reserved. Nothing from this report is allowed to be multiplied, to be stored in an automated file, or to be made public electronically, mechanically, by photocopies, recording or any other manner, without written consent of Toluna.